

La lumière au bout du tunnel, enfin

Communiqué, **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**, 16.02.2022, 17:23

2-3 minutes

Points de vue

Pour **Vincent Subilia de la CCIG**, «la levée des mesure décidée ce jour par le Conseil fédéral avec une note de prudence compréhensible constituent un marqueur important dans la gestion de cette pandémie».

La CCIG se réjouit des [mesures annoncées ce jour par le Conseil fédéral](#), qui sont de nature à permettre aux individus comme aux entreprises de reprendre leurs activités dans des conditions proches de la normale. En maintenant le masque obligatoire dans les transports publics et les institutions de santé, le gouvernement a fait le choix d'une certaine prudence, tout à fait compréhensible.

La suppression des mesures sanitaires aux frontières lors de l'entrée en Suisse ainsi que du certificat COVID suisse est particulièrement importante pour le secteur de l'hôtellerie-restauration qui a payé un lourd tribut à la crise. «La levée des mesure décidée ce jour par le Conseil fédéral avec une note de prudence compréhensible constituent un marqueur important dans la gestion de cette pandémie, dit **Vincent Subilia, directeur général de la CCIG**. Nous espérons que ces décisions seront de nature à fournir une bouffée d'oxygène supplémentaire pour

l'économie mais en particulier pour les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du tourisme qui ont été particulièrement affectés par la crise. Il ne s'agit pas d'imaginer effacer les effets de la pandémie mais du moins, pour les entrepreneurs, de pouvoir se remettre à la tâche.»

La CCIG se félicite que la jauge pour les manifestations privées soit levée et qu'il ne soit plus nécessaire de disposer d'une autorisation pour organiser une manifestation de plus de 1'000 personnes. Elle considère pertinent que, pour ces dernières, le soutien aux organisateurs baptisé «parapluie de protection» soit maintenu.

Le maintien du port du masque dans les transports publics et les institutions de santé, pendant quelques temps encore, constitue une mesure de prudence acceptable.